

**COMMUNE DE THEMINES**  
**PROCÈS-VERBAL**

---

**Nombre de membres en exercice : 11**

**Séance du jeudi 03 septembre 2020**

Le jeudi 03 septembre deux mille vingt, à vingt heures, l'assemblée, convoquée le 27 août 2020, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire.

Présents : Mme BEST C. ; Mme BOUYGUES G. ; M. BRUNET J. ; M. FOUQUET H. ; M. JOUANTOU F. ; Mme LAMOTHE M. ; M. LESCOLE P. ; Mme PRACHT BRUNET L. ; Mme PRUNET C. ; Mme VALLET I.

Absent excusé : M. BIENAYME A.

*Secrétaire : Mme LAMOTHE Mireille*

---

**ORDRE DU JOUR :**

**I- Approbation du compte rendu du 24 juillet 2020**

Approuvé à l'unanimité des membres présents

Prochain conseil : jeudi 01 octobre avec à l'ordre du jour : voirie, site internet, cœur de village

**II- Délibérations :**

**Indemnisation trésorier**

Indemnité de confection des documents budgétaires : 30.49 €

Pour info : l'indemnité de conseil a été supprimée pour tous les percepteurs au 01 janvier 2020.

Pour : 10

**III- Réhabilitation de la chaussée du Moulin de Puylagarde sur l'Ouyse**

La chaussée du Moulin de Puylagarde appartient à M. BORGION Victor. La commune de Thémynes n'est pas propriétaire de cette partie de terrain.

La chaussée permet une retenue d'eau. Cette chaussée se dégrade : descellement de pierres, joints défaits, ce qui entraîne des fuites et une plus grande difficulté à remplir le plan d'eau de M. ANDRE. Le plan d'eau

de M. ANDRE, qui se situe à 10m de l'Ouyse, est rempli en période hivernale de façon gravitaire et lui permet d'irriguer ses cultures.

M. ANDRE Yves souhaite que nous réalisions des travaux de réfection de cette chaussée, pour étanchéifier celle-ci.

Devis de la STAP : 38 412.50 € HT

Si nous souhaitons faire les travaux :

- Obligation d'acheter la partie "chaussée"
- Coût des travaux à la charge de la commune : 46 000€
- Réalisation d'un dossier Loi sur l'eau
- Retenue d'eau dans la prairie permettant un lieu de pêche / pique-nique...
- Possibilité pour M. ANDRE de puiser de l'eau pour remplir son lac situé à proximité + possibilité d'agrandir celui-ci

Si nous choisissons de ne pas effectuer ces travaux :

- La chaussée s'effondrera petit à petit
- La nature du cours d'eau reprendra ses droits
- D'après la police de l'eau, il est préférable d'avoir un cours d'eau coulant plutôt qu'une eau stagnante.
- Le trop-plein de la STEP est dilué dans l'eau du ruisseau : moins il y a d'eau qui coule, moins le trop-plein s'évacue de la zone.

Après discussion, à la question, qui souhaite que ces travaux soient financés par la commune ? : aucun membre n'est favorable à la réalisation de ces travaux.

Une réponse sera faite à M. ANDRE.

#### **IV- Désignation correspondant défense**

Lecture de la délibération : les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la Région.

Mme PRUNET Catherine se porte volontaire.

Pour : 10

## **V- Actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et randonnée (PDIPR)**

Localisation des chemins.

Mettre les trois chemins comme chemins de randonnée.

Voir boucle du 3. Demande explications présence de ce chemin fermé.

## **VI- Départ de M. BOULAY Emmanuel du logement au-dessus de la salle de quartier au 31 aout 2020**

Il convient de retenir 100 € pour le changement de la pièce de la hotte qui coute 80 € et 20 € de pause.

Le loyer à ce jour est de 452 €, après travaux le loyer sera réévalué.

Les travaux de peinture sont réalisés par l'agent communal et les membres du conseil.

Logement vétuste : vitrage simple, convecteurs obsolètes...

Pour une rénovation ou laisser en état ? le conseil est favorable à des travaux d'investissement.

Une dotation de 30 % peut être demandée pour le changement de vitrages et des convecteurs.

Faire venir un diagnostiqueur pour évaluer l'économie d'énergie après travaux, demander des devis pour les convecteurs et le changement des huisseries.

Sécuriser la tour, faire appel à un charpentier.

## **VII- Composition Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Lecture de la délibération : la CLECT a pour mission d'évaluer les charges et les ressources transférées à la suite de transfert ou d'une restitution de compétences entre les communes et la Communauté. Elle est créée par l'organe délibérant de la Communauté qui en détermine la composition à la majorité des deux-tiers Elle est composée des membres des Conseillers Municipaux des Communes concernées et chaque conseil municipal dispose au moins d'un représentant.

Mme PRUNET Catherine se propose d'être représentante de la commune.

Les conseillers y sont favorables.

## **VIII- Election : Constitution des commissions de contrôle**

Lecture de la lettre du préfet.

La commission doit être composée de trois membres, le conseil, après avoir demandé l'accord des membres propose :

- un conseil municipal :
  - titulaire : BEST Christine ; suppléant : JOUANTOU Francis
- propositions de délégué de l'administration :
  - Titulaire : BOUYGUES Jérôme
- propositions de délégué désigné par le président du tribunal judiciaire :
  - Titulaire : LACARRIERE Bernard ; suppléant : AUBRIET Marcel
  -

## **IX- Cimetière : agrandissement, reprise de concession, Columbarium, gestion des déchets**

Etude des plans et des devis.

Lancer la procédure officielle des tombes abandonnées. Contacter la gendarmerie ou un garde champêtre.

Définir espace restant : Christine, Hervé, Jacques et Catherine

Contacteur une entreprise de pompes funèbres pour la faisabilité des emplacements libres et pour la création d'un columbarium.

Réactualiser les devis pour l'agrandissement, solliciter les entreprises suivantes : MARTY, DESCARGUES-OLIVIER, DELPON et ALIBERT.

L'Etat peut intervenir dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires ruraux) à hauteur de 25 % du montant HT du projet.

Toutefois, il convient de noter que :

Les nouveaux critères DETR ne vous seront transmis que courant Octobre 2020, et préciseront alors les modalités d'intervention ;

Le taux d'intervention minimum au titre de la DETR est fixé à 3000€, ce qui implique une dépense minimale de 12 000 € HT ;

Les communes sont limitées à un projet par an au titre de la DETR : il sera nécessaire de présenter ce projet OU le projet de rénovation du logement communal comme évoqué.

- QUESTIONS DIVERSES

Composition des commissions thématiques du Grand Figeac

<b>Secteur NORD (20 Communes)</b>			
<b>Agriculture - alimentation - forêt</b>			
	<b>Civilité</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>
<b>Thémines</b>	Mme	LAMOTHE	Mireille
<b>Secteur NORD (20 Communes)</b>			
<b>Culture - patrimoine</b>			
	<b>Civilité</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>
<b>Thémines</b>	M.	BIENAYME	Arnaud
<b>Secteur NORD (20 Communes)</b>			
<b>Eau - assainissement</b>			
	<b>Civilité</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>
<b>Thémines</b>	Mme	PRUNET	Catherine
<b>Secteur NORD (20 Communes)</b>			
<b>Economie - formation - tourisme - développement local</b>			
	<b>Civilité</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>
<b>Thémines</b>	Mme	PRUNET	Catherine
<b>Secteur NORD (20 Communes)</b>			
<b>Environnement - climat - air - énergie</b>			
	<b>Civilité</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>
<b>Thémines</b>	M.	JOUANTOU	Francis
<b>Secteur NORD (20 Communes)</b>			
<b>Habitat - aménagement (numérique, cœurs de villages) - politiques contractuelles</b>			
	<b>Civilité</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>
<b>Thémines</b>	M.	LESCOLE	Philippe
<b>Secteur NORD (20 Communes)</b>			
<b>Planification - urbanisme - mobilité</b>			
	<b>Civilité</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>
<b>Thémines</b>	M.	FOUQUET	Hervé
<b>Secteur NORD (20 Communes)</b>			
<b>Santé - affaires sociales - service public</b>			
	<b>Civilité</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>
<b>Thémines</b>	Mme	PRACHT-BRUNET	Laura
<b>Secteur NORD (20 Communes)</b>			
<b>Voirie - éclairage public - bâtiments - déchets ménagers</b>			
	<b>Civilité</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>
<b>Thémines</b>	M.	BRUNET	Jacques
<b>Secteur NORD (20 Communes)</b>			
<b>Enfance - Jeunesse - Sport - Piscine</b>			
	<b>Civilité</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>
<b>Thémines</b>	Mme	BOUYGUES	Gwendëlle

L'armoire d'implantation de la fibre sur la commune sera à côté de l'abri bus. Pour avoir accès à la fibre (courant 2022), le particulier devra faire une demande particulière.

Un habitant demande une aide financière de la commune pour participer aux frais des pompes funèbres suite au décès de sa femme.

Conseils : demander une aide à la ligue contre le cancer ou à la mairie de Gramat.

Etes-vous favorables pour attribuer une aide ? Non car crainte de jurisprudence.

Une aide administrative peut être apportée.

Demande de M. PAWLIK : participation de la commune pour l'acquisition d'un vélo assistance électrique.

Qui est d'accord pour allouer une aide ? non à l'unanimité

Contrat entretien SAS HONORE : visite annuelle d'entretien des cloches de l'Eglise

La visite annuelle 2021 sera effectuée moyennant le prix de 200 € HT.

Le conseil mandate Mme Le Maire à signer le contrat.

ELAN MARIVALOIS : état des lieux

**Le stade de foot et les vestiaires de Thémynes sont mis à disposition de l'Elan Marivalois, pour la saison 2020-2021, pour les entraînements et pour la tenue de matchs.**

**Etat des Lieux au 21/08/2020**

LE TERRAIN EST TONDU

POUR LES VESTIAIRES :

La commune de THEMINES a réalisé les travaux suivants, suite aux demandes exprimées par les représentants de l'Elan Marivalois :

- Les 2 portes (pièce arbitre et WC) ont été réparées.
- Le robinet du vestiaire fonctionne.
- Le robinet d'arrêt général fonctionne.
- Les pommeaux de douche sont en place et fonctionnent.
- Le lavabo à côté des WC est propre.

L'ELAN Marivalois s'est engagé à :

- Remettre les ampoules dans les hublots extérieurs
- Remplacer le carreau cassé dans le vestiaire de gauche.

La commune de Thémynes tient à attirer l'attention de l'Elan Marivalois sur l'état actuel des structures sportives mises à disposition, pour prévenir les risques de détérioration liés à leur utilisation.

La commune de Thémines tient également à souligner que tout prêt des équipements communaux à une autre association sportive, doit se faire avec l'accord de la municipalité et engage la responsabilité de l'Elan Marivalois.

Ce courrier sera envoyé à M. CADIERGUES, Président de l'Elan Marivalois

Le stade de foot accueille les équipes de l'Elan Marivalois et du foot d'Assier

Samedi 12 septembre à 11h30 : pot de remerciement pour les couturières bénévoles

La commune va acheter des gobelets recyclables.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30

*Le Secrétaire,*

*Le Maire,*

*Le Conseil Municipal,*